

Réunion de Conseil communautaire du 20/05/2011 à 19H45

Salle Polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Compte-rendu

Étaient présents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, PIERRE EELBODE, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, CHRISTINE JAVERI, ISABELLE KRAUSCH, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, FREDERIC LEBON, LAURENCE LEROUX, CELINE LIMOSIN, DENIS MAHOUDEAU, DAMIEN MAURICE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, CHRISTIAN TRONCHE, et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, NADINE CARON à DAMIEN MAURICE, NELLY CLARTE à FRANCIS CHESNÉ, PHILIPPE COVOLATO à JOSIANE CALDERONI, DOMINIQUE DUCHESNE à CATHERINE GARNIER, MARINA DUWER à GILLES DUROUCHOUX, FRANCIS ELU à CLAUDE GAUDIN, JEROME GARNIER à JACQUES ROUSSEAU, FRANCOISE KRAMCZYK à DANIEL NICOLAS, JEAN-PIERRE LABOURDETTE à CHRISTOPHE DELANGE, BERNARD LAQUAY à MARY BICHBICH, BRUNO PRZYBYL à MARIE-CHRISTINE GOOSSENS et ROMAIN SEVILLANO à GUY MICHAUX.

Absents :

PASCALE ETRONNIER, PATRICK LEBRUN, JEAN-CLAUDE LEGRAND, ROLAND MAUCHE, YVES PARIGI, JOSEPH RATANE, GERARD REMACHA, ANGELIQUE SAVIN, ANNAMARIA SCANCAR, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 38 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT remercie Mme GUENEZAN. Il propose d'élire M. HOURDE comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT invite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT fait état de la demande d'ajout que lui a adressée M. LABOURDETTE, dans la partie Aménagement et Travaux, en page 5 :

« Vous savez que les terrains communaux que vous proposez à l'agriculteur relèvent d'une vente illégale.

M. LABOURDETTE lui répond que ce n'est pas la première fois que cela se dit sur cette vente et qu'il faut être prudent sur les termes employés lorsque l'on met en cause l'application de la loi. C'est une grave accusation. »

M. FOUCHAULT demande si les délégués ont d'autres remarques à formuler sur ce compte-rendu. En l'absence d'autres remarques, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 29 avril dernier, compte-tenu de la remarque de M. LABOURDETTE.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

| COCONTRACTANT | Objet | MONTANT HT | DATE DE SIGNATURE | OBSERVATIONS |
|-------------------|---|---------------------|-------------------|---|
| MDS AUDIO | ACCORD-CADRE PRESTATIONS SCENIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 1 : SON ET LUMIERE (1 AN) | 30.000,00 € maximum | 03/05/11 | 2 OFFRES ANALYSEES |
| ISS ESPACES VERTS | ACTE SPECIAL CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ATHLETISME A OCQUERRE – LOT 5 : AMENAGEMENT PAYSAGER – DECLARATION D'UN SOUS-TRAITANT (AES) POUR L'ARROSAGE | 31 717,50 € | 10/05/11 | MONTANT TOTAL DU LOT : 51.951,08 € H.T. |
| ETTER | COMMANDE ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU (DOTATION ET REMPLACEMENT) | 1 882,95 € | 13/05/11 | 2 DEVIS REÇUS |
| DALKIA | RECONDUCTION MAINTENANCE DE LA PISCINE ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU PAYS DE L'OURCQ – LOT 1 : MAINTENANCE DE LA PISCINE ET DES INSTALLATIONS THERMIQUES DU POLE DE SERVICES | 35 000,00 € | 18/05/11 | RECONDUCTION POUR UNE DURÉE D'UN AN (DU 1ER JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2012) |

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil l'examen de l'ordre du jour.

Institution

● **Désignation des membres de la Commission Statuts**

M. FOUCHAULT rappelle que le Conseil a créé au cours de la précédente séance une Commission Statuts et qu'il convient aujourd'hui d'en arrêter la composition.

Il rappelle qu'il a interrogé l'ensemble des Maires et propose, pour les Communes n'ayant pas répondu, de désigner leurs Maires. Il invite le Conseil à se prononcer sur la liste suivante, sachant que les membres du Bureau sont membres de droit de cette Commission :

- Emmanuel BOUBEKEUR pour la Commune d'ARMENTIERES-EN-BRIE,
- Robert PICAUD pour la Commune de COCHEREL,
- Claude GAUDIN pour la Commune de CONGIS-SUR-THEROUANNE,
- François COSSUT pour la Commune de COULOMBS-EN-VALOIS,
- Marie-Christine GOOSSENS pour la Commune de CROUY-SUR-OURCQ,
- Michèle GLOAGUEN pour la Commune de DHUISY,
- Nadine CARON pour la Commune de DOUY-LA-RAMEE,
- Josiane CALDERONI pour la Commune d'ETREPILLY,

- Roland MAUCHE pour la Commune de GERMIGNY-SOUS-COULOMBS,
- Achille HOURDE pour la Commune de JAIGNES,
- Catherine GARNIER pour la Commune de LE PLESSIS-PLACY,
- Jean-Claude RANZONI pour la Commune de LIZY-SUR-OURCQ,
- Daniel NICOLAS pour la Commune de MARCILLY,
- Yves PARIGI pour la Commune de MARY-SUR-MARNE,
- Denis MAHOUDEAU pour la Commune de MAY-EN-MULTIEN,
- Bruno GAUTIER pour la Commune d'OCQUERRE,
- Jérôme GARNIER pour la Commune de PUISIEUX,
- Christian TRONCHE pour la Commune de TANCROU,
- Jacques ROUSSEAU pour la Commune de TROCZY-EN-MULTIEN,
- Francis CHESNE pour la Commune de VENDREST,
- Marina DUWER pour la Commune de VINCY-MANŒUVRE.

M. FOUCHAULT ajoute que la Commune d'ISLES-LES-MELDEUSES a fait savoir qu'elle ne désignait aucun délégué pour participer à cette Commission. Il propose comme pour les Communes n'ayant pas répondu, de désigner M. VAVASSEUR DESPERRIERS.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Schéma départemental de coopération intercommunale : informations**

M. FOUCHAULT propose ensuite au Conseil un point sur le projet de schéma intercommunal transmis à l'ensemble des E.P.C.I. et Communes de Seine-et-Marne au mois de mai, en prévision d'une mise en place avant le 31 décembre 2012.

Il indique que le schéma propose aujourd'hui une fusion de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et de la Communauté de communes des Monts de la Goële, composée des communes de Monthyon, Saint-Souplets, Gesvres-le-Chapitre et Forfry avec disparition des syndicats de R.P.I. présents sur le territoire.

P. COURTIER remarque qu'en toute logique la reprise des R.P.I. suppose la prise de la compétence scolaire.

M. FOUCHAULT indique que le devenir des autres syndicats n'est pas évoquée. M. ROUSSEAU et M. MICHAUX évoquent le syndicat d'électrification, et le syndicat des collèges.

M. EELBODE évoque également le Syndicat Mixte Marne-Ourcq et le travail engagé sur le S.CO.T.. il rappelle que la Communauté de communes des Monts de la Goële étudie actuellement le périmètre de son S.CO.T..

M. FOUCHAULT ajoute que ce schéma doit être mis en place avant les prochaines élections municipales en 2014, ce qui impliquera d'installer en cours de mandat une nouvelle assemblée. Il convient du travail à mener avec les responsables de la Communauté de communes des Monts de la Goële pour examiner cette proposition.

M. FOUCHAULT ajoute que les communes sont également appelées à se prononcer, sachant que l'absence d'avis vaut accord. Il rappelle enfin que la toute première proposition était de marier la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq avec la Communauté de communes du Pays Fertois.

M. TRONCHE indique que les Conseils Municipaux doivent se prononcer dans un délai de trois mois.

M. ROUSSEAU remarque que M. le Préfet doit bientôt quitter ses fonctions.

M. TRONCHE demande si les syndicats mixtes seront dissous et M. EELBODE souligne qu'il semble impossible de rayer d'un trait le travail mené jusqu'à maintenant dans le cadre des syndicats.

M. FOUCHAULT indique que d'ici le prochain Conseil, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq se rapprochera de sa voisine des Monts de la Goële afin d'être en mesure, alors, d'apporter à l'assemblée de premières orientations.

M. GAUTIER remarque que la Commune de Saint-Souplets, ville-centre de la Communauté de communes des Monts de la Goële, ne voudra peut-être pas s'associer au Pays de l'Ourcq en raison d'une trop forte différence en termes de ressources et des risques de mise en place d'une péréquation.

M. EELBODE rappelle que la Communauté de communes des Monts de la Goële, trop petite, sera obligée de s'associer avec un autre territoire, quel qu'il soit.

M. ROUSSEAU remarque que c'est à eux d'effectuer ce choix.

M. FOUCHAULT propose alors d'étudier la suite de l'ordre du jour.

Aménagement et travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

- **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales d'Armentières-en-Brie : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune**

M. NICOLAS informe le Conseil du projet de la commune d'Armentières-en-Brie de réaliser des travaux d'aménagement d'une aire ludique et sportive, ces travaux concernant en partie le réseau pluvial.

Il ajoute que dans ce cadre, il est prévu d'améliorer l'écoulement des eaux de voirie par la création de 95 mètres de canalisation permettant un raccordement sur l'existant de trois nouvelles grilles avaloirs, pour un montant prévisionnel de 9.290 € H.T..

M. FOUCHAULT propose au Conseil de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune d'Armentières-en-Brie pour un montant prévisionnel global de 9.290 € H.T. et de formaliser cette délégation par convention afin d'en faciliter l'exécution. Il invite par conséquent le Conseil à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune sur ce programme.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Anneau d'Athlétisme : M. NICOLAS indique que l'entreprise attributaire du lot 1 (terrassement) doit fournir un mémoire technique sous huit jours et proposer la meilleure solution possible.

Travaux d'extension de V.R.D. à Grand Champ : M. NICOLAS indique que les travaux commenceront d'ici trois semaines à un mois.

Développement numérique du territoire et T.I.C.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MIGEOT qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission qui s'est tenue le 16 mai.

La Commission a abordé les points suivants :

- L'avancement du projet N.R.A.Z.O. (Crouy-sur-Ourcq et May-en-Multien) : les travaux devraient se terminer en mars 2012, permettant une commercialisation des offres ADSL pour le public à la fin du 1er trimestre 2012. Le Conseil Général a par ailleurs proposé son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Le canton de Lizy-sur-Ourcq se trouve dans la tranche la plus difficile à couvrir, notamment avec de la fibre optique.
- L'expérimentation de numérisation du P.L.U. d'Ocquerre : la Commission a confirmé son avis positif quant à la réalisation en interne du projet de numérisation des P.L.U./P.O.S. des 22 communes. Une démonstration du P.L.U. numérisé de la Commune d'Ocquerre sera prochainement présentée aux 22 communes.
- Le service O.P.E.N. : le planning des ateliers (valable jusqu'au 30 juin) a été présenté.
- L'enquête sur le télétravail : au vu du faible nombre de réponses à l'enquête proposée en partenariat avec la Communauté de communes des Pays de la Goële et du Multien, la phase d'enquête sur le terrain est arrêtée. La promotion et la réflexion en matière de télé-activité est poursuivie notamment avec la mise en ligne d'une information claire sur le site de la Communauté de communes.
- Le site Internet de la Communauté de communes.

Développement économique et emploi

● Projet de cession d'une partie de la parcelle ZC 47 sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette cession

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que conformément à des décisions préalables du Conseil communautaire, il a signé avec M. Gaignerot (Pompes funèbres à Lizy-sur-Ourcq) le 19 décembre 2007, une promesse de vente pour la parcelle ZC 47 située sur la Zone d'activités de Grandchamp, dans les conditions suivantes : 25 €/m² HT (TVA en sus), superficie de 2000 m² et autorisation donnée à l'acheteur de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à son projet.

M. EELBODE souligne que cette promesse, prolongée par deux avenants successifs (jusqu'au 20 octobre 2010, par l'avenant n°1, puis jusqu'au 28 février 2011 par l'avenant n°2), est caduque.

M. FOUCHAULT propose au Conseil de valider la cession à l'intéressé d'un extrait de la parcelle ZC 47 (d'une superficie de 800 m²) pour un montant de 24.400 € HT (TVA sur marge en sus), sous réserve qu'il parvienne à acquérir antérieurement ou concomitamment la parcelle bâtie voisine. Il précise en outre qu'il est prévu d'autoriser l'intéressé à occuper le bien de façon anticipée au tarif de 4,50 € HT par m² et par an et de lui rembourser le dépôt de garantie fait dans le cadre de la promesse initiale.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE fait un point sur le projet de Parc d'Activité Logistique des Effaneaux. Il indique que les recours déposés par une association de protection de l'environnement sont actuellement en délibéré, et qu'une réponse du juge est attendue d'ici deux ou trois semaines.

M. EELBODE évoque ensuite l'actualité de l'imprimerie Circle Printers. La Direction a présenté un plan de redressement au Tribunal de commerce de Meaux, qui prévoit notamment une centaine de licenciements ainsi que des modifications sur les salaires et les temps de travail. Ce plan doit être soumis aux partenaires sociaux. Si un accord n'est pas conclu avant la fin du mois de juin, l'imprimerie devra trouver un repreneur à la rentrée.

M. EELBODE ajoute qu'il faut être prudent quant à la perspective d'un repreneur « miracle ». Si jamais il n'y en a pas, l'imprimerie devra cesser son activité. Il souligne que c'est ce qui différencie ce plan de ceux qui l'ont précédé.

M. EELBODE indique que la Communauté de communes est en contact régulier avec la Direction ainsi qu'avec la Région, le Département et la Préfecture. Il ajoute que la Communauté de communes maintient sa

proposition d'acquérir une part de l'immobilier du site et qu'elle reste attentive et impliquée dans la situation de Circle Printers.

M. FOUCHAULT remarque que quelle que soit l'issue de cette situation, l'impact social des licenciements sera à prendre en compte et à traiter par l'ensemble des acteurs concernés, dont la Communauté de communes.

Affaires Sociales, Sport et Santé

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX. Celui-ci parcourt le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé qui s'est tenue le 11 mai.

M. PERCHET rejoint l'Assemblée.

● **Convention Maison de Santé Pluridisciplinaire communautaire : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MICHAUX informe le Conseil que dans le cadre du projet de réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire d'intérêt communautaire à Crouy-sur-Ourcq, inscrit au C3D, il apparaît opportun de préciser, par convention, les engagements réciproques de l'association de professionnels mobilisés sur ce projet, l'association Maison de Santé Ourcq et Clignon, et de la Communauté de communes.

Il précise notamment les engagements de l'association :

- Intégrer la Maison de Santé de Crouy-sous-Ourcq dès sa réalisation,
- Effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de la structure,
- Intégrer une structure de gestion unique regroupant les professionnels de santé, chargée de la prise en location des locaux de la Maison de Santé, au moyen d'un bail professionnel,
- Participer à la réflexion pour la mise en place d'un Pôle de Santé à l'échelle du territoire du Pays de l'Ourcq,

Puis les engagements de la Communauté de communes :

- Réaliser un équipement d'intérêt communautaire facilitant l'exercice des pratiques médicales inscrites dans le projet en respectant les normes environnementales,
- Associer les professionnels de santé à la conception du bâtiment,
- Participer si besoin, avec les professionnels de santé, à la recherche des professionnels manquants,
- Accompagner les professionnels de santé dans leur recherche de subventions pour l'aménagement et le fonctionnement des locaux (ex : dossier FIQS).

Il indique que la convention vaudra jusqu'à l'entrée des professionnels dans la structure avec la formalisation de bails de location.

Ayant donné lecture rapide du projet de convention et fait part de l'avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention au club des Optimistes et de l'Amitié**

M. MICHAUX informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par le club des Optimistes et de l'Amitié dont l'objet est de « grouper les anciens

(retraités) du Canton de Lizy-sur-Ourcq dans un but d'entraide, d'organiser leurs loisirs et défendre leurs intérêts ». Cette association souhaite organiser une sortie exceptionnelle (cabaret/spectacle) pour les fêtes de fin d'année.

Puis, il propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 3.390 €, cette subvention représentant 30% du budget de la manifestation.

M. CARRE remarque que les adhérents de l'association appartiennent plutôt à la Commune de Lizy-sur-Ourcq et rappelle que l'association propose cette sortie à un tarif plus élevé pour les non-membre. Il considère que cela n'est pas normal étant donné que l'association est soutenue par la Communauté de communes : cette dernière devrait imposer un même tarif pour l'ensemble des habitants du territoire.

M. MICHAUX indique que l'association est ouverte à tous et pas seulement aux Lizéens. Il remarque que, si la subvention est accordée, le prix sera le même pour l'ensemble des participants (70 € au lieu de 100 € pour la soirée).

M. FOUCHAULT indique qu'il n'est de toute façon pas possible d'imposer ses tarifs à une association.

M. CARRE remarque que la Communauté de communes peut imposer des critères pour les subventions.

M. HOURDE propose d'indiquer dans le compte-rendu les coordonnées de cette association afin de la faire connaître.

M. MICHAUX indique que certaines communes telles Ocquerre et Mary-sur-Marne financent le transport de leurs habitants vers l'activité hebdomadaire proposée par l'association à Lizy-sur-Ourcq.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention à la Croix Rouge - antenne de Lizy-sur-Ourcq**

M. MICHAUX informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par la Croix Rouge - antenne de Lizy-sur-Ourcq.

Il précise que la Croix-Rouge mène de nombreuses actions, dont certaines en direction des familles défavorisées ainsi que des formations pour le personnel. Il indique que les subventions ne représentent que 10% du budget de l'antenne Croix-Rouge de Lizy-sur-Ourcq.

Puis, M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 2.000 € au titre de son fonctionnement courant, comme en 2010.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention au Comité Régional d'Ile-de-France de Canoë-Kayak pour l'organisation de la 6ème Rando Kayak du Pays de l'Ourcq**

M. MICHAUX informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par le Comité régional d'Ile de France de Canoë Kayak pour l'organisation de la 6ème Rando Kayak du Pays de l'Ourcq qui aura lieu le 19 juin. Il rappelle que cette manifestation a réuni 280 participants en 2010.

M. GAUDIN informe le Conseil qu'il est prévu d'organiser un bateau des élus, comme en 2010.

Puis, M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 4.000 €, cette subvention représentant 14,5 % du budget de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. MICHAUX informe le Conseil du départ du directeur de l'O.I.S. au mois de juin, et ajoute que le Président de l'association a lancé un recrutement.

● **Convention avec l'Association Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne et l'Association Profession Sports et Loisirs de Seine-et-Marne dans le cadre du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MICHAUX rappelle que le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B.) est un dispositif créé à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative et porté, en Seine-et-Marne, par deux associations : le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.) et l'Association Profession Sports et Loisirs (A.P.S.L.). Il ajoute que depuis 2005, le C.R.I.B. intervient en direction des associations locales pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches et ce, dans le cadre d'une convention passée avec le Pays de l'Ourcq.

Puis, M. FOUCHAULT invite le Conseil, sur avis favorable de la Commission Affaires sociales, Sport et Santé, à l'autoriser à signer une nouvelle convention avec le C.D.O.S. 77 et l'A.P.S.L. 77 dans le cadre du C.R.I.B. pour l'année 2011 sur les quatre thématiques suivantes :

- Information juridique aux associations du Pays de l'Ourcq
- Aide à l'élaboration de projet
- Soutien aux demandeurs d'emploi
- Orientation et mise en réseau avec d'autres sources d'informations reconnues.

Il souligne que cette convention engagerait la Communauté de communes à verser une subvention de 800 € au C.D.O.S. 77 et 800 € à l'A.P.S.L. 77, au titre de l'exercice budgétaire 2011.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER qui propose de parcourir le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission.

● **Programmation culturelle : Adoption d'une grille tarifaire applicable à partir du 1er septembre 2011**

Mme GARNIER rend compte au Conseil de la proposition de la Commission de mettre en place une grille tarifaire pour la programmation culturelle proposée par la Communauté de communes.

Elle détaille cette proposition calquée sur les prix pratiqués par Act'Art pour les Scènes Rurales :

| 1 spectacle | | | formule abonnement | |
|-------------|---------------|------------|--------------------|--------------|
| PLEIN TARIF | TARIF REDUIT* | GROUPE >10 | 4 spectacles | 6 spectacles |
| 10,00 € | 6,00 € | 5,00 € | 30,00 € | 45,00 € |

* chômeurs, étudiants, - 18 ans, abonnés Scènes Rurales, familles, inscrits bus/culture

Mme GARNIER souligne que cette grille tarifaire serait applicable à partir du 1er septembre 2011 pour les spectacles proposés dans le cadre de la programmation communautaire, à l'exception des spectacles « public scolaire », de la soirée de présentation de saison et de certains spectacles spécifiques (tels qu'un spectacle de Noël).

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer sur cette grille.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GARNIER ajoute qu'une présentation de la programmation culturelle de septembre 2011 à janvier 2012 a été faite à la Commission. Elle annonce qu'une soirée de lancement de la Saison est programmée le 16 septembre à 19h30, salle Maison Rouge à Lizy-sur-Ourcq. Elle indique qu'il s'agira d'une présentation publique, ouverte à tous, dans le but de mobiliser directement les habitants du territoire.

● **Convention de partenariat Communauté de communes / association MARY YAC pour l'organisation d'une soirée Brassens : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rend compte au Conseil de la proposition de la Commission de mettre en place une convention de partenariat avec l'association MARY Y.A.C. (Yoga Arts et Culture) dont l'objet est d'enseigner, former, promouvoir et faire connaître les activités culturelles et artistiques, afin de formaliser les engagements des deux parties sur l'organisation d'une soirée Brassens.

Elle précise en effet que dans le cadre du trentième anniversaire de la mort de Brassens, l'association MARY YAC souhaite programmer un groupe de musiciens venus de Pologne qui reprend les chansons de l'artiste dans une version jazz, et que la Communauté de communes proposera également une série de concerts en hommage à Brassens. Il souligne alors l'opportunité et l'intérêt de travailler sur un projet commun pour organiser une soirée et éviter les projets « doublons ».

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention par laquelle le Pays de l'Ourcq s'engage à verser une subvention à MARY YAC de 450 € au titre de ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GARNIER informe ensuite le Conseil que la Communauté de communes propose cet été trois séances de cinéma en plein air :

- le 19 août à 21h à Dhuisy, un film pour enfants, « La Véritable Histoire du Chat Botté », de Pascal Hérold, Jérôme Deschamps, Macha Makeieff
- le 20 août à 21h à Isles-Lès-Meldeuses, un film tout public récent, « Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec », de Luc Besson
- le 21 août à 21h à Etrépilly, un film du patrimoine, « Monnaie de Singe », des Marx Brothers

Au chapitre Tourisme, Mme GARNIER fait état de l'examen par la Commission des demandes de subvention suivantes.

● **Subvention à l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Rémy de Congis**

La demande de subvention présentée par l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Rémy de Congis porte sur l'organisation d'un rallye touristique sur le Pays de l'Ourcq le 16 Septembre 2011, dans le cadre des journées européennes du Patrimoine.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 2.070 € au titre de cette manifestation, cette subvention représentant 30 % du budget de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention au Comité des Fêtes de Congis**

La demande de subvention présentée par le Comité des Fêtes de Congis porte sur l'organisation des Balades de Congis, début Juin, et du spectacle-opéra « Carmen », début Juillet.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 10.000 € au titre de cette manifestation, cette subvention représentant 28,7 % du budget de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD quitte définitivement la séance et donne pouvoir à M. EELBODE.

Finances - Personnel

M. FOUCHAULT invite M. WALLE à présenter les travaux de la Commission Finances qui s'est réunie le 20 mai. La Commission a examiné les projets de comptes administratifs 2010 dont l'adoption est à l'ordre du jour de cette réunion de Conseil.

M. WALLE détaille les projets de comptes administratif pour chacun des cinq budgets de la Communauté de communes et remarque qu'ils sont rigoureusement conformes aux comptes de gestion établis par Mme le Receveur, dont l'adoption est à l'ordre du jour également.

Il présente ensuite les projets d'affectation des résultats pour chacun des cinq budgets, dont l'adoption est également à l'ordre du jour.

En l'absence de remarques et de questions, M. FOUCHAULT propose de passer au vote.

● **Approbation des Comptes de gestion 2010**

M. FOUCHAULT invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes de Gestion 2010 établis par Mme le Receveur de la collectivité, celle-ci confirmant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ses Comptes de Gestion.

○ **Compte de gestion du budget annexe S.P.A.N.C.**

- **Section d'Exploitation** : Excédent de 775,50 € avec :
 - un total en dépenses de 0,00 €
 - un total en recettes de 775,50 €
- **Section d'investissement** : Néant (La section n'est pas ouverte pour le moment).
- **Résultat global de clôture** : Excédent de 11.045,94 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Compte de gestion 2010 Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif**

- **Section d'Exploitation** : **Excédent de 608.898,73 €, avec :**
 - un total en dépenses de 668.141,85 €
 - un total en recettes de 1.277.040,58 €
- **Section d'investissement** : **Déficit de 420.802,15 €, avec :**
 - un total en dépenses de 1.630.320,79 €
 - un total en recettes de 1.209.518,64 €
- **Résultat global de clôture** : **Excédent de 3.224.435,31 €.**

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Compte de gestion 2010 Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp**

- **Section de fonctionnement** : **Excédent de 27.889,49 €, avec :**
 - un total en dépenses de 10.748,83 €

- un total en recettes de 38.638,32 €
- **Section d'investissement : Déficit de 44.798,39 €, avec :**
 - un total en dépenses de 46.585,01 €
 - un total en recettes de 1.786,62 €
- **Résultat global de clôture : Déficit de 205.569,17 €.**

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Compte de gestion 2010 Budget annexe Hôtel d'entreprises**

- **Section de fonctionnement :** **Excédent de 38.792,36 € avec :**
 - un total en dépenses de 76.765,05 €
 - un total en recettes de 115.557,41 €
- **Section d'investissement : Excédent de 51,76 € avec :**
 - un total en dépenses de 61.422,20 €
 - un total en recettes de 61.473,96 €
- **Résultat global de clôture : Excédent de 137.081,88 €**

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Compte de gestion 2010 Budget général**

- **Section de fonctionnement :** **Excédent de 439.117,00 € avec :**
 - un total en dépenses de 7.012.581,78 €
 - un total en recettes de 7.451.698,78 €
- **Section d'investissement : Déficit de 703.576,64€ avec :**
 - un total en dépenses de 1.013.468,77 €
 - un total en recettes de 309.892,13 €
- **Résultat global de clôture : Excédent de 10.505.811,70 €**

En l'absence de questions ou de remarques, M. WALLE propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Approbation des Comptes Administratifs 2010**

M. FOUCHAULT, Président de la Communauté de communes, quitte la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires. M. MICHAUX prend la présidence de séance.

M. MICHAUX invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2010, conformes aux Comptes de Gestion de Madame le Receveur.

○ **Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation**

- **Section d'Exploitation :** **Excédent de 775,50 € avec :**
 - un total en dépenses de 0,00 €
 - un total en recettes de 775,50 €
- **Section d'investissement : Néant** (La section n'est pas ouverte pour le moment).

- **Résultat global de clôture** : Excédent de 11.045,94 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif**

- **Section d'Exploitation** : Excédent de 608.898,73 €, avec :
 - un total en dépenses de 668.141,85 €
 - un total en recettes de 1.277.040,58 €
- **Section d'investissement** : Déficit de 420.802,15 €, avec :
 - un total en dépenses de 1.630.320,79 €
 - un total en recettes de 1.209.518,64 €
- **Résultat global de clôture** : Excédent de 3.224.435,31 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp**

- **Section de fonctionnement** : Excédent de 27.889,49 €, avec :
 - un total en dépenses de 10.748,83 €
 - un total en recettes de 38.638,32 €
- **Section d'investissement** : Déficit de 44.798,39 €, avec :
 - un total en dépenses de 46.585,01 €
 - un total en recettes de 1.786,62 €
- **Résultat global de clôture** : Déficit de 205.569,17 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Compte Administratif 2010 Budget annexe Hôtel d'entreprises**

- **Section de fonctionnement** : Excédent de 38.792,36 € avec :
 - un total en dépenses de 76.765,05 €
 - un total en recettes de 115.557,41 €
- **Section d'investissement** : Excédent de 51,76 € avec :
 - un total en dépenses de 61.422,20 €
 - un total en recettes de 61.473,96 €
- **Résultat global de clôture** : Excédent de 137.081,88 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Compte Administratif 2010 Budget général**

- **Section de fonctionnement** : Excédent de 439.117,00 € avec :
 - un total en dépenses de 7.012.581,78 €
 - un total en recettes de 7.451.698,78 €
- **Section d'investissement** : Déficit de 703.576,64€ avec :

- un total en dépenses de 1.013.468,77 €
- un total en recettes de 309.892,13 €
- **Résultat global de clôture : Excédent de 10.505.811,70 €**

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Approbation des Affectation du résultat 2010**

M. FOUCHAULT reprend la présidence de séance et invite le Conseil à se prononcer sur les affectations de résultats suivante pour les cinq budgets :

○ **Affectation du résultat 2010 Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation**

| | |
|--|------------------|
| <u>I) Pour mémoire :</u> | |
| Excédent de clôture d'exploitation 2009 | 10 270,44 |
| Excédent de clôture d'investissement 2009 | ,00 |
| Solde des restes à réaliser en investissement | ,00 |
| <u>Affectation 2009</u> | |
| 1068 virement à la section d'investissement | ,00 |
| Report à nouveau en exploitation | 10 270,44 |
| <u>II) Exercice 2010 :</u> | |
| <u>a) Exploitation</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 10 270,44 |
| Solde d'exécution 2010 | 775,50 |
| Résultat de clôture d'exploitation 2010 | 11 045,94 |
| <u>b) Investissement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | ,00 |
| Solde d'exécution 2010 | ,00 |
| Résultat de clôture d'investissement 2010 | ,00 |
| <u>III) Restes à réaliser 2010 :</u> | |
| Dépenses | ,00 |
| Recettes | ,00 |
| Solde des restes à réaliser 2010 | ,00 |
| Capacité de financement en investissement | ,00 |
| <u>IV) Affectation du résultat 2010 :</u> | |
| 001 Résultat antérieur reporté en investissement | ,00 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | ,00 |
| 002 Résultat d'exploitation reporté | 11 045,94 |
| Résultat d'exploitation affecté | 11 045,94 |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Affectation du résultat 2010 du Budget annexe Eau potable et Assainissement**

| | |
|--|---------------------|
| <u>I) Pour mémoire :</u> | |
| Excédent de clôture d'exploitation 2009 | 2 757 538,11 |
| Excédent de clôture d'investissement 2009 | 278 800,62 |
| Solde des restes à réaliser en investissement | -242 911,00 |
| <u>Affectation 2009</u> | |
| 1068 virement à la section d'investissement | ,00 |
| Report à nouveau en exploitation | 2 757 538,11 |
| <u>II) Exercice 2010 :</u> | |
| <u>a) Exploitation</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 2 757 538,11 |
| Solde d'exécution 2010 | 608 898,73 |
| Résultat de clôture d'exploitation 2010 | 3 366 436,84 |
| <u>b) Investissement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 278 800,62 |
| Solde d'exécution 2010 | -420 802,15 |
| Résultat de clôture d'investissement 2010 | -142 001,53 |
| <u>III) Restes à réaliser 2010 :</u> | |
| Dépenses | 1 557 088,00 |
| Recettes | 1 141 491,00 |
| Solde des restes à réaliser 2010 | -415 597,00 |
| Besoin de financement en investissement | -557 598,53 |
| <u>IV) Affectation du résultat 2010 :</u> | |
| 001 Résultat antérieur reporté en investissement | -142 001,53 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 558 000,00 |
| 002 Résultat d'exploitation reporté | 2 808 436,84 |
| Résultat d'exploitation affecté | 3 366 436,84 |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Affectation du résultat 2010 du Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp**

| | |
|---|--------------------|
| <u>I) Pour mémoire :</u> | |
| Déficit de clôture de fonctionnement 2009 | -10 289,32 |
| Déficit de clôture d'investissement 2009 | -178 370,95 |
| Solde des restes à réaliser en investissement | -15 156,00 |
| <u>Affectation 2009</u> | |
| 1068 virement à la section d'investissement | 0,00 |
| Report à nouveau en fonctionnement | -10 289,32 |
| <u>II) Exercice 2010 :</u> | |
| <u>a) Fonctionnement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | -10 289,32 |
| Solde d'exécution 2010 | 27 889,49 |
| Résultat de clôture de fonctionnement 2010 | 17 600,17 |
| <u>b) Investissement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | -178 370,95 |
| Solde d'exécution 2010 | -44 798,39 |
| Résultat de clôture d'investissement 2010 | -223 169,34 |
| <u>III) Restes à réaliser 2010 :</u> | |
| Dépenses | -143 811,00 |
| Recettes | 382 000,00 |
| Solde des restes à réaliser 2010 en investissement | 238 189,00 |
| Capacité de financement en investissement | 15 019,66 |
| <u>IV) Affectation du résultat 2010 :</u> | |
| 001 Résultat antérieur reporté en investissement | -223 169,34 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 0,00 |
| 002 Résultat à reporter en fonctionnement | 17 600,17 |
| Résultat de fonctionnement affecté | 17 600,17 |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Affectation du résultat 2010 du Budget annexe Hôtel d'entreprises**

| | |
|---|-------------------|
| <u>I) Pour mémoire :</u> | |
| Excédent de clôture de fonctionnement 2009 | 93 173,15 |
| Excédent de clôture d'investissement 2009 | 5 064,61 |
| Solde des restes à réaliser en investissement | -4 485,00 |
| <u>Affectation 2009</u> | |
| 1068 virement à la section d'investissement | 0,00 |
| Report à nouveau en fonctionnement | 93 173,15 |
| <u>II) Exercice 2010 :</u> | |
| <u>a) Fonctionnement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 93 173,15 |
| Solde d'exécution 2010 | 38 792,36 |
| Résultat de clôture de fonctionnement 2010 | 131 965,51 |
| <u>b) Investissement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 5 064,61 |
| Solde d'exécution 2010 | 51,76 |
| Résultat de clôture d'investissement 2010 | 5 116,37 |
| <u>III) Restes à réaliser 2010 :</u> | |
| Dépenses | 6 304,00 |
| Recettes | 0,00 |
| Solde des restes à réaliser 2010 en investissement | -6 304,00 |
| Besoin de financement en investissement | -1 187,63 |
| <u>IV) Affectation du résultat 2010 :</u> | |
| 001 Résultat antérieur reporté en investissement | 5 116,37 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 200,00 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 130 765,51 |
| Résultat de fonctionnement affecté | 131 965,51 |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

○ **Affectation du résultat 2010 du Budget général**

| | |
|---|----------------------|
| <u>I) Pour mémoire :</u> | |
| Excédent de clôture de fonctionnement 2009 | 8 805 745,09 |
| Excédent de clôture d'investissement 2009 | 1 964 526,25 |
| Solde des restes à réaliser | -956 149,92 |
| <u>Affectation 2009</u> | |
| 1068 virement à la section d'investissement | ,00 |
| Report à nouveau en fonctionnement | 8 805 745,09 |
| <u>II) Exercice 2010 :</u> | |
| <u>a) Fonctionnement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 8 805 745,09 |
| Solde d'exécution 2010 | 439 117,00 |
| Résultat de clôture de fonctionnement 2010 | 9 244 862,09 |
| <u>b) Investissement</u> | |
| Résultat antérieur reporté | 1 964 526,25 |
| Solde d'exécution 2010 | -703 576,64 |
| Résultat de clôture d'investissement 2010 | 1 260 949,61 |
| <u>III) Restes à réaliser 2010 :</u> | |
| Dépenses | 5 019 677,10 |
| Recettes | 2 215 343,46 |
| Solde des restes à réaliser 2010 | -2 804 333,64 |
| Besoin de financement en investissement | -1 543 384,03 |
| <u>IV) Affectation du résultat 2010 :</u> | |
| 001 Résultat antérieur reporté en investissement | 1 260 949,61 |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 543 500,00 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 7 701 362,09 |
| Résultat de fonctionnement affecté | 9 244 862,09 |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Budgets annexes ZAC de Grandchamp et Hôtel d'Entreprises : Cadences d'amortissement (complément)**

M. FOUCHAULT précise l'opportunité de compléter le régime des amortissements adopté par le Conseil, le régime de cadence d'amortissement de certains biens des budgets annexes ZAC de Grandchamp et Hôtel d'Entreprises n'ayant pas encore été arrêté.

Il fait part au Conseil de la proposition de la Commission des Finances d'adopter une cadence d'amortissement de 5 ans pour les plantations acquises dans le cadre de ces deux budgets annexes.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Questions diverses

● **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 24 juin.

● **Parc naturel régional**

M. FOUCHAULT indique qu'une réunion territoriale de concertation, le 11 mai, a fait état de l'avancement du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morins.

Les communes aujourd'hui concernées par le projet devront se prononcer dans les mois à venir sur leur adhésion au donner son avis compte tenu de sa compétence Aménagement du territoire.

● **Programmation culturelle**

M. FOUCHAULT annonce les événements culturels à venir :

- La dernière sortie Bus Culture est programmée le dimanche 22 mai, avec le Concert Carmina Burana au Théâtre du Luxembourg, à Meaux. 15 personnes se sont inscrites pour participer à cette sortie (sur 20 places proposées).
- La Communauté de communes propose, le samedi 4 juin à 10h et à 16h, un spectacle de danse contemporaine en extérieur dans Lizy-sur-Ourcq : « Les Miniatures », par la Compagnie Pernette.

● **Traversée d'Etrépilly**

Mme CALDERONI indique qu'une demande d'autorisation a été présentée en Préfecture pour exploiter la carrière de sablon située sur le territoire de la commune de Trocy-en-Multien, demande soumise à enquête publique du 3 mai au 4 juin.

Elle remarque que la Commune d'Etrépilly souffre d'une circulation importante de voitures et de camions à laquelle le village n'est pas adapté. Cela entraîne une insécurité pour les piétons, des vibrations dans les maisons riveraines, du bruit et de la pollution. Elle ajoute que de nombreuses demande d'aménagement de sécurité et de déviation ont été faite en vain auprès du Conseil Général, responsable du CD401.

Elle indique enfin que la Commune ne peut pas accepter une augmentation du passage des camions liée à l'exploitation de la carrière et qu'elle a lancé une pétition pour s'y opposer. Elle invite les délégués communautaires à soutenir cette démarche.

M. FOUCHAULT confirme qu'il s'agit d'une vraie problématique pour les villages concernés.

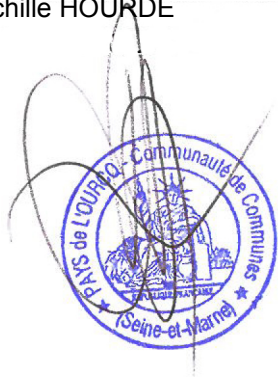
M. GAUDIN remarque que les élus du territoire conviennent tous que le trafic des camions est trop important.

Mme CALDERONI indique qu'un courrier a été adressé à chaque commune à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 22h10.

Le Secrétaire de séance,

Achille HOURDE



PS : Information sur le Club des Optimistes et de l'Amitié

Renseignements peuvent être pris auprès de Mme KRAMZCYK (15, rue du Vieux Château à Lizy-sur-Ourcq – tél. 01 60 01 75 64).